



FICHE TECHNIQUE

Date d'émission: 07/06/2016

Date de révision: 24/08/2021

HE LAVANDIN ABRIAL BIOLOGIQUE

Version: 1.4

Remplace la version de:
03/11/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

EXAFLO
5 rue des Pyrénées
Boîte postale CP 30561
94653 Rungis Cedex - France
T +33 (0)1 41 73 23 10
exaflor@orange.fr - www.exaflor.co

Nom : HE LAVANDIN ABRIAL BIOLOGIQUE
Code du produit : BLAVIHE01
Provenance : France

RUBRIQUE 2: MODE D'OBTENTION

Production : Entraînement à la vapeur d'eau des sommités fleuries du *Lavandula hybrida abrial*

RUBRIQUE 3: SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom botanique : *Lavandula hybrida abrialis* (= *Lavandula angustifolia* Mill. x *Lavandula latifolia* Medik.)
Dénomination INCI : LAVANDULA HYBRIDA ABRIAL HERB OIL
Synonymes : CAS N° USA : 8022-15-9
N° CAS : 93455-96-0
N° CE : 297-384-7
FEMA : 2618
FDA : 182.20
CEE : 257n

RUBRIQUE 4: Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide.
Apparence : Liquide mobile. Limpide.
Couleur : jaune clair. Jaune.
Odeur : Caractéristique. Agreste. légèrement. camphrée.
Point d'éclair : 74 °C
Densité relative : 0,885 – 0,899
Indice de réfraction : 1,46 – 1,466
Pouvoir rotatoire : -5 – -1,5 °
Solubilité : Solubilité dans l'éthanol.
Composition : LINALOL, ACETATE DE LINALYLE

RUBRIQUE 5: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les brouillards, fumées, poussières, vapeurs.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Durée de stockage maximale : 36 mois DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première
Température de stockage : ≈ 18 (5 – 25) °C

Fiche Technique Exaflor

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.